



**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE**

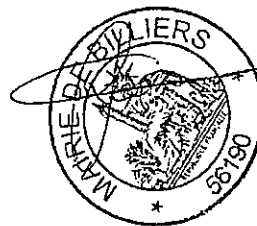
---

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :  
**JEUDI 06 JUILLET à 20 H 00**, Salle du Conseil à la Mairie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Régine ROSSET



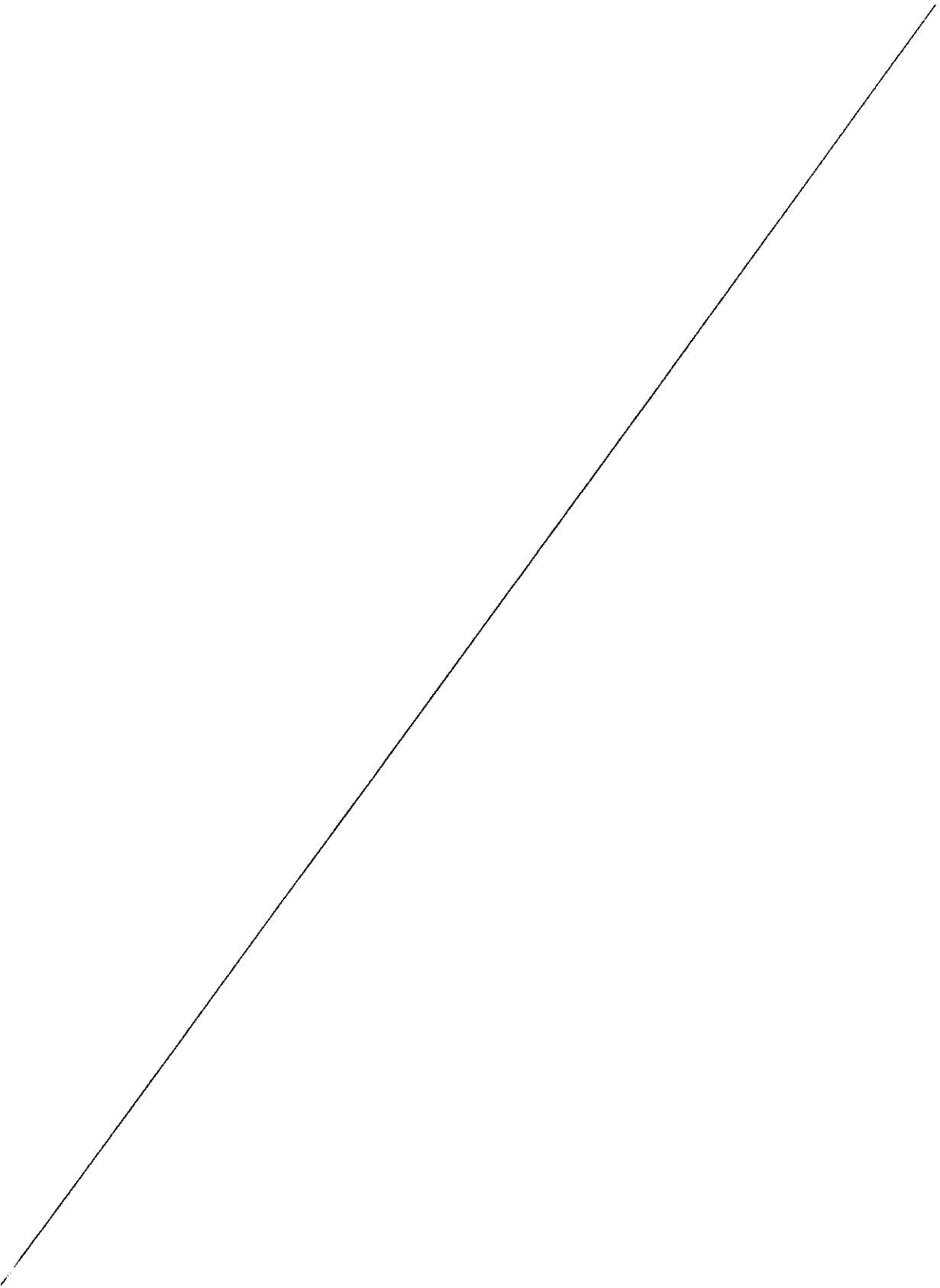
**ORDRE DU JOUR :**

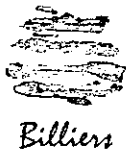
Approbation du Procès-Verbal de séance du 09 juin 2023 (transmis par mail le 15/06/2023 à 19 :07).

1. Assainissement – Rapport annuel du délégataire VEOLIA 2022 ;
2. Scolarisation hors Commune – tarifs de refacturation ;
3. Restaurant scolaire – tarifs 2023-2024 ;
4. Bâtiments communaux – tarif de location et convention 2022/2023 – Salle de Motricité ;
5. Bâtiments communaux – tarif de location et convention 2022/2023 – Atelier Z.A. du Guéha ;
6. Budget – Dépense d'équipement – Défibrillateur pour Penlan ;
7. Budget – Dépense d'équipement Mairie – Matériel de téléphonie fixe ;
8. Décisions prises dans le cadre des délégations – D.P.U.

**Questions diverses**

- Agenda du Conseil.
- Fiscalité locale – décret zone tendue – décorrélation entre la taxe d'habitation sur les résidences secondaires la taxe foncière.
- Morbihan énergie – rénovation des luminaires Pointe de Penlan – programme exceptionnel 2023 – Fonds vert.
- Journées du Patrimoine des 16 et 17 septembre 2023 – planning des permanences.





# PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

## L'an 2023 – le 06 JUILLET,

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ROSSET Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **14** présents : 09 votants : 11

Date de la convocation : **29/06/2023**

**PRESENTS** : ROSSET Régine, ROBERDEL Bertrand, MONTI Bernard, LANGLAIS Maryvonne, MAFOA Jean-Yves, BOUILLARD Philippe, DORSO Cédric, JEUDY Vincent, LONCLE Sandra.

### ABSENTS :

DANQUERQUE Christophe, procuration à Maryvonne LANGLAIS, en date du 06/07/2023 ; BIGOT Servane ; RIOU Marie-Luce ; RAULO Dominique, Philippe BOUILLARD en date du 29/06/2023 ; LANOË ROUBAUT Stéphanie.

### APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :

Madame le Maire accueille les participants.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

**SECRETAIRE** de séance : Vincent JEUDY est élu secrétaire.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU : 09 JUIN 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, APPROUVE le procès-verbal de séance du 09/06/2023, transmis par mail le 15 juin à 19 :07.

## DÉLIBÉRATIONS

### 01. ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – VEOLIA 2022

Monsieur Bernard MONTI, Adjoint aux travaux et à la voirie, présente au conseil le rapport annuel 2022 de VEOLIA, déléguataire pour la gestion du service assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, et/ou représentés **PREND ACTE** de ce rapport.

### 02. SCOLARISATION HORS COMMUNE – TARIFS DE REFACTURATION

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil la convention mise en place par les communes du territoire pour la refacturation des dépenses scolaires et périscolaires à la collectivité de résidence des élèves.

Chaque collectivité recense en fin d'année scolaire les dépenses réalisées. Après mise en commun des résultats de chacune, le coût de refacturation retenu et appliqué collectivement, est celui de la collectivité ayant le montant le plus bas.

Pour l'année scolaire 2022/2023, le coût de refacturation a ainsi été établi :

Elève en maternelle :	<b>780.68 €</b>	(891.34 € en 2021/2022)
Elève en élémentaire :	<b>289.00 €</b>	(297.007 € en 2021/2022)
Cantine (tarif au repas) :	<b>5.36 €</b>	(5.96 € en 2021/2022)
Garderie (tarif de l'heure) :	<b>1.02 €</b>	(1.99 € en 2021/2022)



## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit par 11 voix pour :

**VOTE** les tarifs de refacturation pour 2022/2023 suivants :

Elève en maternelle : **780.68 €**

Elève en élémentaire : **289.00 €**

Cantine (tarif au repas) : **5.36 €**

Garderie (tarif de l'heure) : **1.02 €**

**AUTORISE** Madame le Maire à émettre les titres correspondants.

### **03. RESTAURANT SCOLAIRE – TARIF 2023/2024**

Madame le Maire rappelle aux Membres du Conseil qu'actuellement le prix du repas facturé aux familles au restaurant scolaire est de 3.16 €. Elle précise que cette tarification n'a pas évolué depuis 8 ans. Le repas sans allergène est fixé à 11.31 €.

Considérant la proposition de Madame le Maire de reconduire ces tarifs pour la rentrée prochaine ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, **VOTE** pour l'année scolaire 2023/2024, la reconduction du tarif à :

- **3.16€** le repas
- **11.31€** le repas sans allergène.

### **04. BÂTIMENTS COMMUNAUX – TARIF DE LOCATION ET CONVENTION 2023/2024 – SALLE DE MOTRICITÉ**

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération n° 2022 10 008 du 27/10/2022 fixant le tarif de location de la salle de motricité à 317 € /an pour l'utilisation de la salle par l'association Le Souffle Rayonnant pendant l'année scolaire 2022/2023. Elle informe le conseil de la demande de renouvellement de cette mise à disposition.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

**ACCEPTE** le renouvellement de la location à l'association « Le Souffle Rayonnants » ;

**DECIDE** le maintien du tarif d'occupation de la salle de motricité à 317 € ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'utilisation et à en fixer les conditions générales.

### **05. BÂTIMENTS COMMUNAUX – TARIF DE LOCATION ET CONVENTION 2023/2024 – ATELIER D'ARTISTE Z.A. DU GUÉHA**

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération n° 2021 06 004 du 03/06/2021 actant la location d'un local municipal pour permettre l'installation d'un atelier d'artiste dans la zone du Guéha par le biais d'une convention d'occupation précaire.

En contrepartie d'un loyer réduit de 100€ par mois, Jonathan BERNARD, titulaire de la convention s'engageait à intervenir à l'école dans le cadre d'un projet artistique élaboré en concertation avec les enseignants. Des ateliers ont ainsi été réalisés avec les élèves de l'école et une sculpture a été installée dans la cour de l'école.

Madame le Maire informe le conseil de la volonté de l'école de prolonger cette coopération avec l'artiste à la prochaine rentrée scolaire et propose de renouveler la convention d'occupation précaire du local Z.A. du Guéha échue en juin 2023 de cette année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le renouvellement du contrat de bail précaire entre la Commune et M. BERNARD pour la location d'un local communal dans la zone du Guéna ;



# PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

FIXE le montant du loyer à 100€.

## 06. BUDGET – DÉPENSE D'ÉQUIPEMENT – DÉFIBRILLATEUR POUR PENLAN

Madame le Maire informe les membres du conseil d'une intervention des services de secours à la Pointe de Penlan le 11 juin dernier qui a nécessité l'utilisation du défibrillateur situé sur le bâtiment Mairie (rue du Penher).

Cet évènement fait ressortir le besoin de mettre un appareil à la disposition du public et des services d'urgences sur ce secteur qui est éloigné du centre bourg. La fréquentation des plages, le risque de malaises pendant la baignade, rendent d'autant plus important cet équipement.

Dans le cadre des dépenses d'investissement pour du matériel de 1<sup>er</sup> secours, Madame le Maire propose l'acquisition d'un quatrième défibrillateur et son installation à Penlan sur l'esplanade des Barges.

Le montant de l'appareil est de 2 223.60 € TTC. Sa fixation au sol et sa mise en place par un électricien sont estimées à 1780 € TTC : soit une dépense totale globale estimée à environ 4 000 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

**VOTE** l'achat d'un défibrillateur pour une installation sur l'esplanade des Barges ;

**DECIDE** que la dépense sera imputée en section dépense d'investissement.

## 07. BUDGET – DÉPENSE D'ÉQUIPEMENT – MATÉRIEL DE TÉLÉPHONIE FIXE – MAIRIE

Dans le cadre du renouvellement du matériel de téléphonie fixe de la Mairie (standard, postes fixes, téléphones sans fils...) et de la modernisation de l'installation, Madame le Maire propose aux membres du conseil la dépense d'équipement suivante :

Domaine	Objet	Fournisseur	Montant TTC
Installation téléphonique – bâtiment Mairie	- Migration du système et remplacement des appareils	ORANGE	8 320,45 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

**VOTE** la dépenses d'équipement désignée ci-dessus ;

**DECIDE** que ces dépenses seront imputées en section investissement ;

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des fournisseurs pour le renouvellement de l'installation téléphonique de la Mairie.

## DÉCISIONS

### 08. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Ventes pour lesquelles la Commune a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain :

N° ORDRE	REF. CADASTRE	SURFACE	ADRESSE
2023 06 013	B 669 - 673 - 678	499 m <sup>2</sup>	6 rue des Terres Neuvas
2023 06 014	AD 11	505 m <sup>2</sup>	9 rue du Port



# PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

## QUESTIONS DIVERSES

**A. CONSEILS MUNICIPAUX – SEANCES 2023** Calendrier du 2<sup>nd</sup> semestre :

__ Septembre	__ Octobre	07 Décembre
--------------	------------	-------------

**B. Fiscalité locale – décret zone tendue – dé corrélation entre la taxe d’habitation sur les résidences secondaires et la taxe foncière.**

Les membres du conseil municipal ont été informés en juin de l’inscription de BILLIERS sur la liste des communes éligibles « au titre des zones tendues » à la décorrélacion entre la taxe d’habitation des résidences secondaires et la taxe foncière.

Madame le Maire informe le conseil qu’un décret d’application doit être publié prochainement et qu’une réunion de concertation entre les Maires des communes concernées va être programmée.

L’instauration d’une majoration de cette taxe nécessitant une délibération du conseil municipal avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023, les membres du conseil seront informés de la date du conseil de septembre à l’issue de la rencontre avec les autres communes (le calendrier des séances du conseil pour le dernier trimestre 2023 sera modifié en conséquence).

**C. Morbihan Énergie – rénovation des luminaires Pointe de Penlan – Programme exceptionnel 2023 – Fonds vert.**

Philippe BOUILLARD, conseiller municipal explique que la rénovation des luminaires énergivores est soutenue cette année par le syndicat Morbihan Energie avec l’appui du programme Fonds vert de l’Etat dont le taux de participation est de 50 %.

Vingt-et-un points lumineux énergivores ont été identifiés en Centre Bourg et sur la Pointe de Penlan. La commune de BILLIERS s’est donc prépositionnée pour bénéficier de ce programme exceptionnel.

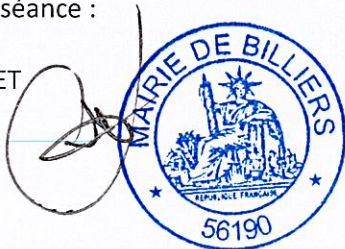
**D. Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre 2023.**

Les membres du conseil sont invités à s’inscrire sur le planning des permanences.

L’ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à : **21 H 15**

Président de séance :

Le Maire,  
Régine ROSSET



Secrétaire de séance :

Vincent JEUDY,



**PROCÈS VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
06 JUILLET 2023**

DÉLIBÉRATION N°	OBJET	PIÈCES JOINTES
2023 07 001	ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – VEOLIA 2022	
2023 07 002	SCOLARISATION HORS COMMUNE – TARIFS DE REFACTURATION	
2023 07 003	RESTAURANT SCOLAIRE – TARIF 2023/2024	
2023 07 004	BÂTIMENTS COMMUNAUX – TARIF DE LOCATION ET CONVENTION 2023/2024 – SALLE DE MOTRICITÉ	
2023 07 005	BÂTIMENTS COMMUNAUX – TARIF DE LOCATION ET CONVENTION 2023/2024 – ATELIER d'ARTISTE Z.A. DU GUÉHA	
2023 07 006	BUDGET – DÉPENSE D'ÉQUIPEMENT – DÉFIBRILLATEUR POUR PENLAN	
2023 07 007	BUDGET – DÉPENSE D'ÉQUIPEMENT – MATÉRIEL DE TÉLÉPHONIE FIXE – MAIRIE	
DECISIONS N°		
2023 07 008	DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN	

**PRÉSENTS**

	Nom – Prénom	Présents	Absents	Procurations à :
1	ROSSET Régine	X		
2	ROBERDEL Bertrand	X		
3	DANQUERQUE Christophe		X	Procuration à M. LANGLAIS
4	MONTI Bernard	X		
5	LANGLAIS Maryvonne	X		
6	MAFOA Jean-Yves	X		
7	BIGOT Servane		X	
8	xxxxxxx			
9	BOUILLARD Philippe	X		
10	DORSO Cédric	X		
11	RIOU Marie-Luce		X	
12	JEUDY Vincent	X		
13	RAULO Dominique		X	Procuration à P. BOUILLARD
14	LANOË ROUBAUT Stéphanie		X	
15	LONCLE Sandra	X		

